



DECEMBRE 2020

PROJET SOCIAL

DU SERVICE INTERCOMMUNAL

DE LA PETITE ENFANCE

2020-2022



SOMMAIRE

La prise de compétence petite enfance par la C.C.P.S.M.V., une volonté politique d'ouvrir l'offre d'accueil à tous les habitants du territoire et d'en améliorer la gestion

Le territoire de la CCPSMV, quelques indicateurs démographiques et socio-économiques 4

Une légère progression de la population depuis 2018

Une courbe des naissances qui s'infléchit à partir de 2017

Des revenus fiscaux plus favorables que la référence départementale, pour les tranches les plus basses et plus hautes

L'accueil du jeune enfant sur le territoire CCPSMV : quelle offre et quelle demande ? 7

Une offre d'accueil qui couvre globalement les besoins mais des écarts observés entre les communes et selon le type d'équipement

La demande d'accueil à temps incomplet est largement majoritaire

Le public accueilli en EAJE, reflet de la sociologie du territoire.

Le service public de la Petite Enfance, une attention pour les publics fragilisés et un cadrage national de la qualité 9

Projet social du service petite enfance 10

Les EAJE, lieux -ressources pour soutien à la parentalité

Mixité et prise en compte de situations spécifiques

L'accès aux arts et à la culture, un droit fondamental, dès le plus jeune âge

Les compétences langagières et psycho-sociales, des compétences pour la vie

La labellisation Ecolo-crèche, une démarche globale de promotion de la santé environnementale

Des familles associées et concertées

Des équipes qualifiées, un accueil professionnalisé

Intercommunalité et communes, une dynamique d'ensemble

La prise de compétence petite enfance par la C.C.P.S.M.V., une volonté politique d'ouvrir l'offre d'accueil à tous les habitants du territoire et d'en améliorer la gestion

La Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV) a opté pour la prise de compétence « Petite Enfance » à compter du 1^{er} janvier 2018 ; ainsi, les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) situés sur les communes de L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne constituent depuis cette date un seul et même **service intercommunal, accessible aux habitants des 5 communes du territoire de la CCPSMV** : L'Isle sur la Sorgue, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.¹

Outre l'ouverture de l'offre d'accueil composée de 180 places, la CCPSMV a voulu, par ce transfert, **simplifier les démarches des familles** en mettant à leur disposition un lieu unique d'information, d'orientation et de traitement de leur demande ; par la mutualisation des coûts, la CCPSMV entend également **renforcer l'efficacité** de la gestion des EAJE sur son territoire.

A ce jour la structuration du service Petite Enfance et son intégration au sein des services communautaires sont achevées ; le projet social adopté en novembre 2018 demande à être actualisé à l'issue de cette période de construction, au regard des objectifs du Contrat Enfance renouvelé avec la CAF fin 2019 et à l'aube du mandat 2020-2026.

Ainsi, ce document formule les axes de travail et de développement à venir pour la période 2020-2022, après s'être intéressé à quelques données de connaissance de la population concernée par l'accueil du jeune enfant.

¹ Le Relais Assistantes Maternelles fait également partie des services transférés à la CCPSMV ; son fonctionnement était déjà organisé sur le territoire intercommunal et cette logique a été conservée après le transfert. Il fait l'objet d'un projet de fonctionnement spécifique, nécessaire à son agrément par la CAF.

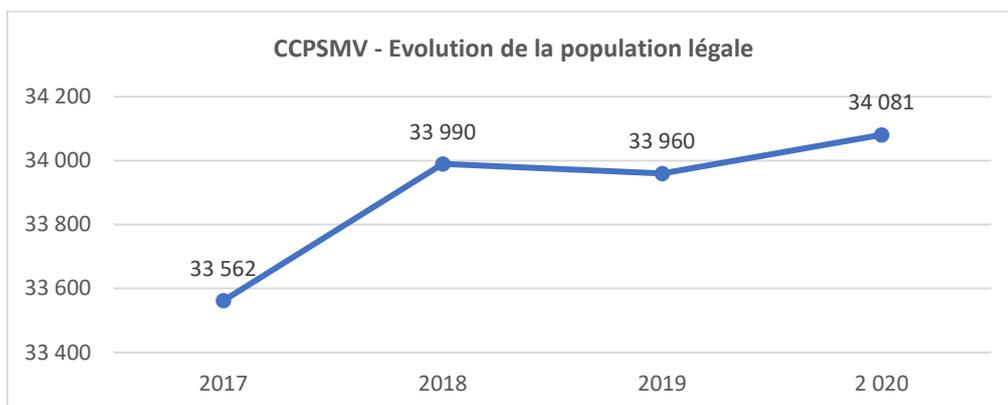
Le territoire de la CCPSMV, quelques indicateurs démographiques et socio-économiques

Sources : INSEE – CAF84 - DGFIIP

Une légère progression de la population depuis 2018.

Sur les 4 dernières années, on observe une progression de la population du territoire intercommunal : plutôt marquée entre 2017 et 2018, cette progression se fait plus discrète depuis 2018.

La progression la plus nette concerne la ville du Thor.

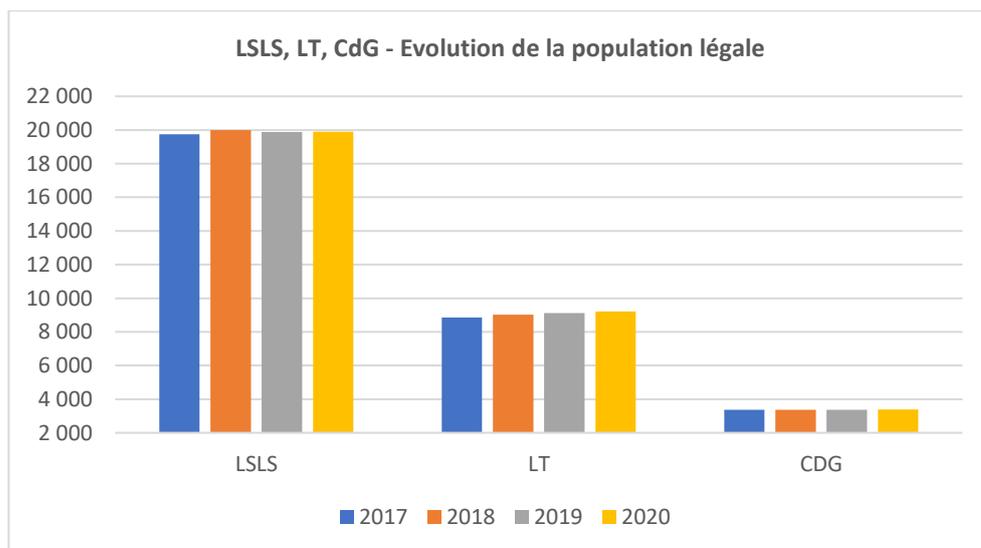


Entre 2017 et 2020 :

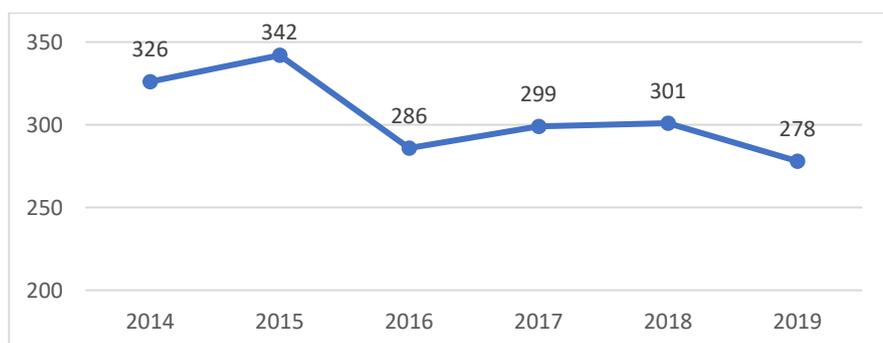
LSLS : +0,8 %

LT : +4,2 %

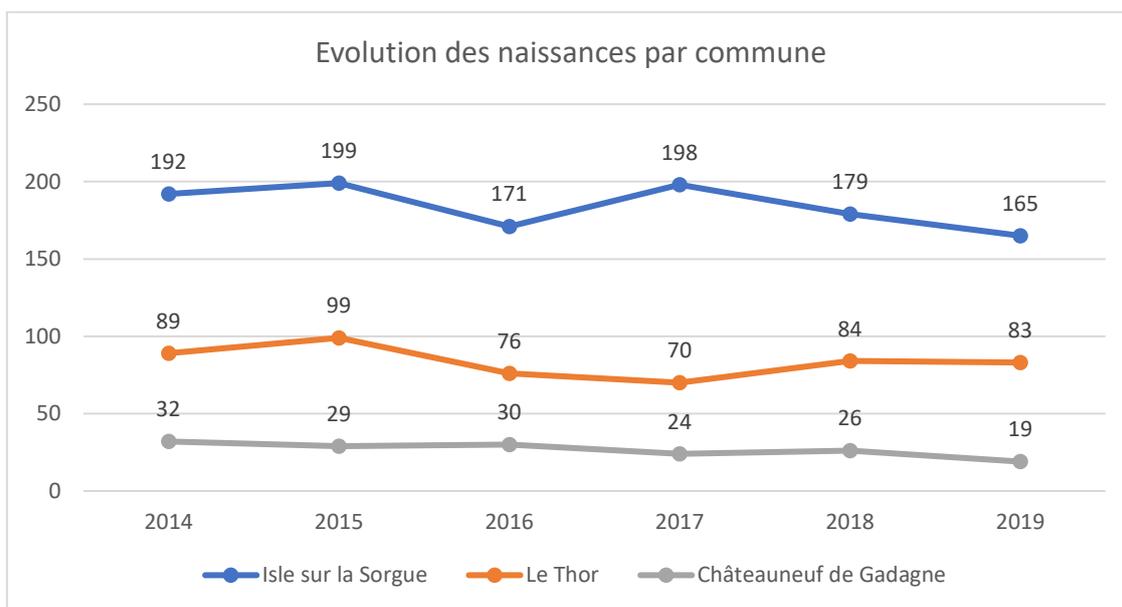
CdG : +0.4 %



Une courbe des naissances qui s'infléchit à partir de 2017...



...avec une reprise sur la commune du Thor.



Dans ce contexte, **l'apport de population par la production de logements est un enjeu important pour ce territoire dont l'attractivité demeure, au regard de son potentiel touristique et du dynamisme de ses activités économiques.**

Les projections en la matière sont les suivantes :

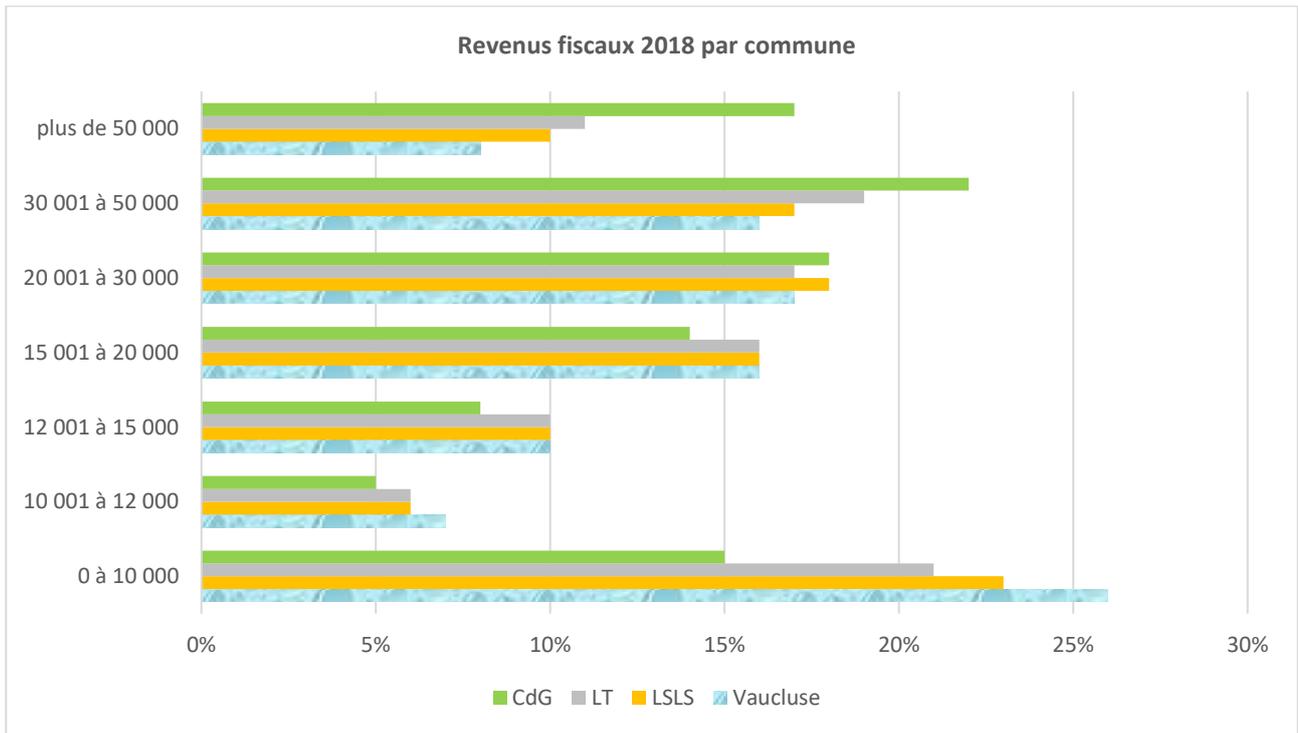
- Ville de L'Isle sur la Sorgue : 270 logements (dont 70 logements sociaux)
- Ville du Thor (2019-2022) : 350 logements (dont 140 logements sociaux)
- Ville de Châteauneuf de Gadagne (2020-2023) : 155 logements

Au total, ce sont 775 logements qui devraient être livrés ou dont les travaux devraient être engagés sur la prochaine période.

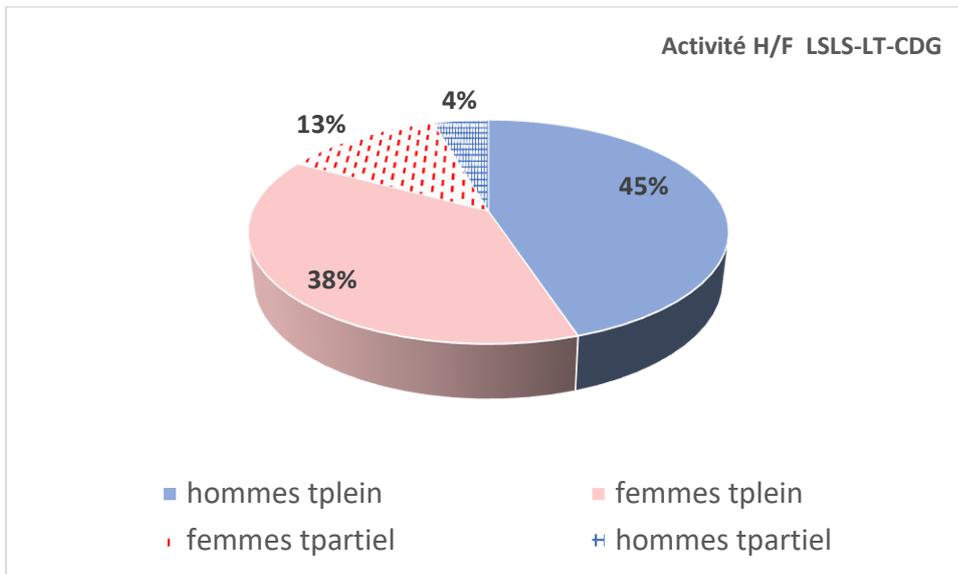
Des revenus fiscaux plus favorables que la référence départementale, pour les tranches les plus basses et plus hautes

Sur les 3 communes de L'Isle sur la Sorgue, Le Thor et Châteauneuf de Gadagne, la situation des ménages au regard des revenus est plus favorable que sur le Département de Vaucluse pour les deux tranches les plus basses et les plus hautes ; elle est conforme à la moyenne du Département pour les tranches intermédiaires, sauf à Châteauneuf de Gadagne, qui se situe plus favorablement sur l'ensemble des tranches de revenus.

5 353 ménages ont un revenu fiscal annuel inférieur à 12 000 € soit 28% des foyers fiscaux du territoire, 29% des foyers fiscaux de l'Isle sur la Sorgue, 27% au Thor et 20% à Châteauneuf de Gadagne.



Chez les 25-39 ans actifs, 17% de temps partiels, concernant principalement les femmes
(données 2017)



L'accueil du jeune enfant sur le territoire CCPSMV : quelle offre et quelle demande ?

Le service intercommunal de la petite enfance représente **180 places d'accueil collectif et familial, réparties comme suit :**

- Multi-accueil des Névens - L'Isle sur la Sorgue 43 places
- Multi-accueil des Capucins - L'Isle sur la Sorgue 43 places
- Multi-accueil L'Arlequine - Le Thor 35 places
- Multi-accueil La Sousto de la Nineo - Châteauneuf de Gadagne 20 places
- Jardin d'enfants - Châteauneuf de Gadagne 20 places
- Crèche familiale - L'Isle sur la Sorgue et Le Thor 19 places (13 ouvertes)

Une offre d'accueil qui couvre globalement les besoins mais des écarts observés entre les communes et selon le type d'équipement

En 2019, environ 470 enfants ont fréquenté un EAJE dans l'année, tandis que **240 enfants sont gardés par une assistante maternelle employée par leurs parents**. La garde à domicile (employés de maison) et l'accueil en micro-crèche concernent une trentaine d'enfants.

L'activité des assistantes maternelles est conséquente mais ne connaît pas de tension importante : plus de 300 places sont agréées, dont 88% sont occupées, chez les 110 assistantes maternelles en activité.

Ainsi, **près de 750 enfants de moins de 3 ans**, soit 75% d'entre eux, ont un **mode d'accueil**. **A ce titre, la couverture des besoins sur le territoire peut être qualifiée de satisfaisante, au plan quantitatif.**²

La demande d'accueil collectif en EAJE public ne peut être satisfaite qu'en partie : le service intercommunal enregistre en moyenne plus de **250 demandes et prononce environ 130 admissions à chaque « rentrée »** (temps complets et incomplets). Il est à noter que cette **demande est inégalement répartie au plan géographique et prédomine sur la commune de l'Isle sur la Sorgue** : elle représente **60 à 65 %** de la totalité de la demande alors que l'offre d'accueil, sur cette commune, représente **43%** de l'ensemble.

L'offre d'accueil rapportée au nombre de familles avec enfants de moins de 3 ans est globalement moins favorable à l'Isle sur la Sorgue :

	LCLS	LT	CDG
ratio places EAJE / famille	0,17	0,20 ³	0,20
ratio places AM / famille	0,30	0,43	0,29
total places accueil / famille	0,46	0,63	0,49

Les 4 crèches du service sont organisées en 2 unités : 1 section pour les « 3 mois-2 ans » et 1 section pour les « 2-3 ans »⁴.

Pour les crèches de **l'Isle sur la Sorgue et du Thor**, la **répartition des places entre les 2 tranches d'âge est à peu près équivalente** : 45% de places « bébés-moyens » et 55% de places « grands ».

A **Châteauneuf de Gadagne**, compte-tenu de la spécificité du Jardin d'enfants qui n'accueille que des enfants de 2-3 ans, l'offre est majoritairement orientée sur cette tranche d'âge : **73%** de celle-ci (20 places au Jardin d'enfants et 10 à la crèche) **concerne les « grands »**, tandis que 27% (11 places) s'adresse aux plus jeunes.

Ceci explique que le **Jardin d'enfants trouve plus difficilement son public et accueille régulièrement des enfants venant de communes voisines** : en septembre 2020, les effectifs y sont composés comme suit :

² L'Observatoire National de la Petite Enfance estime que 57% des jeunes enfants avaient une solution d'accueil en 2015.

³ Dont 10 places en micro-crèche privée

⁴ La réglementation permet d'accueillir 10% à 20% d'enfants en plus, compte-tenu de l'absentéisme, afin de garantir une occupation satisfaisante des places (si les locaux sont adaptés)

- Châteauneuf de Gadagne : 8 (40%)
- L'Isle sur la Sorgue : 6 (30%)
- Hors territoire de la CCPSMV : 4 (20%)⁵
- Le Thor : 2 (10%)

Parallèlement, 5 enfants restent en liste d'attente sur la section des « bébés » de la crèche La Sousto de la Nineio.

Aussi, la capacité totale ainsi que la répartition des places sur les catégories d'âge devront être attentivement étudiées dans le cadre du projet de nouvel établissement.

La demande d'accueil à temps incomplet est largement majoritaire

Au 31.12.2019, seulement **30% des enfants sont accueillis à temps plein.**

Le mercredi est un jour « en creux » pour tous les EAJE, conséquence de l'organisation scolaire. Sur certains établissements, ces places disponibles permettent de satisfaire la demande d'accueil ponctuel.

Pour autant, optimiser l'occupation des places en combinant les plannings hebdomadaires des enfants, reste un exercice difficile, en termes de **gestion** (augmentation du nombre de contrats et de la charge administrative liée), d'**intendance** (gestion du linge, des casiers, des lits...), d'**effectifs** (besoins en encadrement différents d'un jour à l'autre), ou au regard du **projet éducatif** (adaptation des enfants à différents types de garde, mouvements dans les groupes d'enfants...)

Le public accueilli en EAJE, reflet de la sociologie du territoire.

Grâce à une tarification adaptée et à une réglementation permettant l'accès aux EAJE quelle que soit l'activité des parents, le public accueilli est diversifié et à l'image de la sociologie du territoire de la CCPSMV.

30 à 35 % des enfants inscrits en EAJE vivent dans une famille à revenus modestes, proportion observée par la CAF dans sa population allocataire.

Au 31/12/2019, **les parents sans activité ou en parcours de formation-insertion représentent 13%** de l'ensemble et ce sont les mères qui sont le plus souvent concernées (26% des mères)

Les **enfants en situation de handicap reconnu fréquentant un EAJE sont peu nombreux** : cela concerne 3 enfants en 2019.

La connaissance des besoins réels dans ce domaine est partielle et demande à être complétée, via les acteurs médico-sociaux impliqués dans la prise en charge de ces enfants.

Le suivi de ces différents indicateurs, corrélés à une connaissance plus fine de la population accueillie dans les EAJE et au suivi de leur activité, permettra de poursuivre l'observation des besoins sur le territoire et de consolider l'analyse de l'offre :

L'offre globale d'accueil (EAJE, assistantes maternelles, structures privées) correspond-elle aux besoins, au plan quantitatif ?

L'offre du service intercommunal correspond-elle aux besoins, au plan de la localisation des équipements, de leur mode de fonctionnement, de la nature de leur projet... ?

Les besoins d'accueil des enfants en situation de handicap sont-ils couverts ?

⁵ Caumont sur Durance, Jonquerettes, Saint Saturnin.

Le service public de la Petite Enfance, une attention pour les publics fragilisés et un cadrage national de la qualité

Le service intercommunal de la Petite Enfance s'inscrit pleinement dans le cadre général du **service public** :

- **égalité d'accès** : les usagers doivent être traités sans discrimination ;
- **continuité** : obligation d'assurer le service tel qu'il est prévu au règlement de fonctionnement ;
- **mutabilité** : le service s'adapte aux besoins des familles.

C'est en septembre 2018 que le gouvernement énonce sa « **stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté** » au premier rang de laquelle figure « **l'accueil dans les crèches ou par les assistantes maternelles, levier efficace de réductions des inégalités liées à l'origine sociale.** »

Pour autant, les EAJE demeurent des lieux de mixité sociale ouverts à tous.

Les Conventions d'Objectifs et de Financement signées avec la CAF précisent les finalités poursuivies :

- développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant leur efficacité ;
- valoriser le rôle de parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Ainsi, **l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté** est une des priorités de la Branche Famille de la Sécurité Sociale qui se traduit par la mise en place de financements spécifiques pour les EAJE.

Par ailleurs, le service de la Petite Enfance contribue et à la **Protection de l'Enfance** en :

- entretenant une **collaboration étroite avec les services du Département** (service social, PMI)
- proposant un **accompagnement individuel adapté**
- **saisissant les autorités** compétentes dans les situations de maltraitance

Le « Cadre national pour l'accueil du jeune enfant »⁶ expose les « *principes que la France adopte, en vue de garantir les meilleures conditions d'accueil à ses très jeunes citoyens. En prenant en compte les besoins fondamentaux des tout-petits, il reformule les pratiques professionnelles à partir du point de vue de l'intérêt supérieur de l'enfant, et explicite la manière dont le monde de la petite enfance peut poser les bases nécessaires à un développement complet et harmonieux, respectueux des droits, des besoins et de la singularité de chaque petite fille et de chaque petit garçon* ».

Il décline ainsi 10 critères de qualité issus d'un travail de concertation scientifique et publique mené auprès des acteurs professionnels et politiques.

- accueil inconditionnel de l'enfant « *quelle que soit sa situation et celle de sa famille* » ;
- respect du développement global et interactif « *tout est langage, corps, jeu, expérience* » ;
- approche non normative et prévenante, participation et dialogue avec les parents ;
- encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert ;
- développement de la créativité par l'art et les échanges interculturels ;
- sensibilisation à l'environnement naturel ;
- lutte contre les stéréotypes ;
- environnement sain et qualitatif ;
- modes d'accueil bienveillants pour les professionnels avec « *des temps pour réfléchir, se documenter, échanger...* » ;
- personnels qualifiés et en nombre suffisant.

⁶ Cadre national pour l'accueil du jeune enfant, Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

Projet social du Service Intercommunal de la Petite Enfance

Se référant au cadre énoncé ci-dessus, le service petite enfance met en œuvre **une politique locale déclinant les priorités politiques du Conseil Communautaire et les objectifs contractualisés avec la Caisse d'Allocations Familiales, au regard des besoins identifiés sur le territoire.**

Le projet social du service énonce les objectifs et principes généraux s'appliquant aux EAJE, au plan social et éducatif, ainsi que les **moyens** dédiés à leur activité.

Les établissements formalisent leur **projet éducatif**, document élaboré en équipe et décrivant les modalités choisies pour l'accueil individuel et collectif, pour l'accompagnement du développement psychomoteur et affectif, de l'autonomie, les activités d'éveil et de socialisation... Les **projets éducatifs des EAJE intègrent des critères de qualité et des indicateurs permettant leur évaluation régulière.**

Les EAJE, lieux-ressources pour soutien à la parentalité

Si la famille est le premier espace dans lequel l'enfant se développe et acquiert des valeurs, les lieux d'accueil petite enfance puis l'école et le temps extrascolaire constituent également des espaces dans lesquels l'enfant expérimente sa relation aux autres, à lui-même, aux adultes et au monde extérieur.

Les EAJE sont ainsi des lieux où la **co-éducation** s'expérimente, souvent pour la première fois, au-delà du cercle familial et personnel de l'enfant ; ils s'inscrivent ainsi dans le vaste champ des acteurs du **soutien à la parentalité** : « *ensemble des ressources et services qui accompagnent les parents dans leur rôle éducatif et de soin, le soutien à la parentalité constitue autant une réponse aux questions que nombre d'entre eux se posent, qu'un levier essentiel de prévention globale et universelle dans de multiples domaines (santé, réussite scolaire, conséquences des ruptures familiales,...)* ».⁷

Pour les équipes des EAJE, il s'agit donc d'être un **soutien actif et bienveillant**, pour les parents qui le souhaitent, sans dispenser un discours normalisant ou un savoir « savant » qui les assujettirait : si les professionnels de la petite enfance sont en mesure d'informer les parents sur le développement psychomoteur, affectif et cognitif de l'enfant, le soutien à la parentalité demande une **attention positive, une ouverture d'esprit et une qualité d'écoute** indispensables à l'instauration d'une relation sécurisante et étayante.

L'accueil des familles est pensé pour répondre à cette mission au plan individuel et collectif : organisation de l'accueil « du matin et du soir », réunions d'informations, participation des parents à certaines activités et temps festifs...

Mixité et prise en compte de situations spécifiques

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont des lieux de mixité sociale, notamment grâce aux différentes modalités d'accueil qui permettent de répondre tant aux parents en activité professionnelle qu'aux parents ayant un projet d'insertion sociale et professionnelle ou à ceux qui bénéficient de la prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Les enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux sont accueillis dans le cadre des places dédiées (au moins 1 par tranche de 20 places) et/ou de l'accueil surnuméraire (10% à 20% selon la capacité initiale)

Les enfants en situation de handicap sont accueillis dès lors que leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité.

⁷ Stratégie nationale du soutien à la parentalité, Ministère des Solidarités et de la Santé, 2018

Se situant parfois très tôt dans la rencontre avec un enfant, les équipes Petite Enfance ont très souvent un **rôle de dépistage** des difficultés de développement qui vont se révéler au cours du séjour de l'enfant en structure d'accueil, dépistage réalisé grâce aux capacités d'observation des professionnelles et au travail en équipe pluridisciplinaire dotée notamment d'un médecin de crèche. Dans ce cas, l'équipe va accompagner la famille tout au long du processus de révélation du handicap et de son acceptation.

Dans d'autres cas, le handicap a déjà été identifié et il s'agit de mettre en place l'accueil de l'enfant en structure collective ou familiale, généralement en partenariat avec d'autres intervenants (PMI, CMP...). Se pose alors la question de modalités particulières à trouver, permettant le suivi particulier de l'enfant sans remettre en cause le fonctionnement collectif et les conditions d'accueil des autres enfants : il s'agit donc toujours d'un **projet unique** nécessitant d'être suivi et parfois réévalué, impliquant parfois des apports complémentaires en termes de **formation** et parfois le **renfort des équipes**.

Le suivi de l'enfant s'effectue dans le cadre de **concertations régulières** avec les autres professionnels intervenant auprès de lui ; les parents sont associés et informés du contenu des échanges entre les professionnels.

L'orientation de l'enfant à la sortie de l'établissement, notamment sa scolarisation, fait l'objet d'un travail concerté avec les partenaires.

Les enfants orientés par le service social ou de protection maternelle et infantile du département sont prioritairement accueillis.

Cet accueil vise généralement à soutenir la relation parent-enfant en permettant à l'enfant et à ses parents de développer des relations avec des tiers et des pairs, dans un espace adapté et socialisant, n'ayant ni fonction de contrôle ni de soins.

Le partenariat avec les services médico-sociaux participant au suivi individuel des enfants s'effectue dans un cadre professionnel respectant l'obligation de discrétion et le secret professionnel. Les parents sont informés de l'existence d'instances de concertation et du contenu des échanges les concernant ou concernant leur enfant.

L'accès aux arts et à la culture, un droit fondamental, dès le plus jeune âge

« L'art et la culture sont des leviers essentiels pour que les modes d'accueil demeurent des espaces d'ouverture au monde et que les liens avec les familles et les professionnels se tissent toujours plus étroitement autour de projets partagés. C'est pour cela qu'une intégration accrue de l'éveil artistique et culturel des tout-petits dans la formation initiale et continue des personnels de la petite enfance est bienvenue »⁸.

Ainsi, les équipes intègrent, au sein de leur projet éducatif, des **propositions d'activités d'éveil et de temps festifs à dimension culturelle et artistique, en lien avec leur environnement local** (bibliothèques, partenaires socio-éducatifs...) **et avec les parents**.

Ces actions s'appuient sur les compétences acquises par les agents, ainsi que sur l'instance de coordination éducative animée par les Educatrices de Jeunes Enfants ; le recours à un intervenant extérieur vient, le cas échéant, répondre au besoin de pratique ou de technique spécifiques.

Les compétences langagières et psycho-sociales, des compétences pour la vie

L'OMS définit les **compétences psycho-sociales** comme « *la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux difficultés de la vie quotidienne...Elles sont nécessaires à l'épanouissement personnel et à l'intégration sociale. Elles jouent un rôle important dans la promotion de la santé en termes de bien-être physique, mental et social.* »

⁸ Rencontre nationale de l'éveil culturel et artistique des jeunes enfants. 8/12/2017

Ces compétences **intéressent le champ des émotions, de la cognition et de la relation.**

Elles impactent favorablement la santé mentale et l'intégration sociale par une meilleure estime de soi et de meilleures relations familiales et sociales.

Les EAJE de la CCPSMV intègrent, en 2021, une recherche-action déployée par le Comité Départemental d'Education pour la Santé (CODES) de Vaucluse via un programme nommé « Coccinelles » visant le renforcement des compétences psycho-sociales des personnels de crèche et des familles (formation des agents, ateliers de sensibilisation, travail sur les transmissions quotidiennes) et le développement des compétences langagières, émotionnelles et relationnelles des enfants de 2-3 ans.

La labellisation Ecolo-crèche, une démarche globale de promotion de la santé environnementale

Parce que « *l'environnement est la clé d'une meilleure santé* »⁹, les « Plans Nationaux santé Environnement » déclinés depuis le début des années 2000, confirment l'importance d'une **prévention active des risques pour la santé associée aux expositions à divers agents physiques, chimiques et biologiques omniprésents dans notre environnement et notre alimentation.**

La période anténatale et la petite enfance sont identifiées comme périodes sensibles pour l'exposition notamment aux « perturbateurs endocriniens »¹⁰.

La CCPSMV, de par ses compétences et les divers projets qu'elle met en œuvre, inscrit nombre de ses actions dans le cadre de la qualité environnementale : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), traitement des déchets, soutien au développement agricole, protection des espaces verts...

Le développement d'un projet de promotion de la santé environnementale au sein du Service Petite Enfance vise à :

- **Maîtriser l'impact environnemental** de l'activité des EAJE et d'en améliorer la performance environnementale ;
- **Améliorer la qualité de vie** des enfants et des agents au sein des établissements ;
- **Qualifier les agents** dans un domaine dépassant les questions éducatives ;
- Ouvrir des possibilités de **dialogue avec les familles** et répondre à leurs attentes, notamment en matière d'alimentation.

La démarche de labellisation « Ecolo-crèche » des EAJE sera initiée fin 2020 et se déroulera sur un cycle de 2 à 3 ans. Elle comprend une phase de diagnostic des bâtiments et du fonctionnement des établissements, conduisant à un plan d'actions dans plusieurs domaines. Les agents bénéficient de plusieurs temps de formation. La labellisation par un comité national vient reconnaître les améliorations apportées et la dynamique de progrès soutenue par la collectivité.

⁹ O.M.S., Conférence ministérielle « Santé, Environnement » 1999

¹⁰ Un Perturbateur Endocrinien est, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, une substance chimique d'origine naturelle ou synthétique, étrangère à l'organisme et susceptible d'interférer avec le fonctionnement du système endocrinien, c'est-à-dire des cellules et organes impliqués dans la production des hormones et leur action sur les cellules dites « cibles » via des récepteurs.

Pour la population générale, les principales sources d'exposition aux PE sont :

- l'ingestion : par l'alimentation et par l'eau du fait des résidus hormonaux dans les denrées alimentaires, des résidus de pesticides dans les céréales et les végétaux et par la contamination des sols de cultures.

- l'inhalation : par l'air et du fait de certains produits industriels (pesticides, produits de consommation courante, produits cosmétiques, etc.)

Ainsi, cette démarche permettra de renforcer l'attention sur certains axes prioritaires dont :

- **La qualité des locaux** : les E.A.J.E. bénéficient de locaux **adaptés, accessibles et fonctionnels** grâce à un programme d'entretien et de rénovation du patrimoine, visant à répondre aux normes en vigueur, à garantir la qualité d'accueil des enfants et des familles ainsi que la qualité des conditions de travail des personnels. Lors des travaux de transformation ou de rénovation, **l'amélioration des performances énergétiques** est particulièrement recherchée ;
- **La qualité des produits d'entretien**, avec la recherche de produits ou de techniques efficaces à moindre impact écologique, répondant ainsi aux exigences de qualité de l'air ambiant.
- **La qualité des repas** : le service des repas est assuré dans le cadre de prestations de **fourniture en liaison chaude** réalisées par les **services de restauration scolaire** communaux et formalisées par convention. Ce partenariat nécessite une **relation quotidienne** entre les équipes de terrain (services de restauration et EAJE) afin que les repas fournis soient adaptés aux besoins des très jeunes enfants ; il s'agit en effet d'une période particulièrement sensible de **diversification alimentaire et d'éducation du goût** et ce dans un contexte où l'attente des familles est forte : fruits et légumes frais, produits locaux, produits biologiques...
- **Le développement de la créativité écologique dans les pratiques éducatives** ;
- **L'information et la sensibilisation des parents via des temps partagés.**

Le prochain programme de construction-réhabilitation concernant les 2 EAJE de Châteauneuf de Gadagne rassemblés dans un nouveau bâtiment, intégrera la démarche de labellisation.

L'amélioration de la qualité des repas sera recherchée, en référence à la loi EGalim ¹¹ et en lien étroit avec les communes.

Une solution devra être trouvée à court terme pour assurer la fourniture de repas sur la totalité des périodes d'ouverture des EAJE à Châteauneuf de Gadagne.

Des familles associées et concertées

Si chaque équipe, dans le cadre du projet éducatif de l'établissement, décline pratiquement les conditions d'accueil des familles, au quotidien et sur des temps particuliers comme les sorties à l'extérieur, événements festifs, rencontres autour du projet..., il revient à la Collectivité de mettre en œuvre les conditions de la participation institutionnelle des parents.

Ainsi, les textes ¹² prévoient la mise en place de conseils d'établissements, instances consultatives, visant à faciliter l'expression des besoins des parents, à les informer sur les modalités de fonctionnement des établissements, à les associer au projet éducatif..

Cependant, le fonctionnement de tels conseils peut apparaître comme trop formel, notamment pour des parents peu habitués à s'exprimer dans des espaces institutionnels.

La Collectivité initiera une réflexion sur des modalités de travail avec les familles plus diversifiées et plus souples, visant à améliorer l'information des parents, leur compréhension du projet éducatif et leur participation à son évaluation.

Parallèlement, la réalisation régulière d'enquêtes apportera à la collectivité des éléments d'analyse utiles quant à l'adéquation entre le fonctionnement des établissements et les attentes des parents.

¹¹ LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

¹² Circulaire de juin 1983

Des équipes qualifiées, un accueil professionnalisé

Composées pour l'essentiel de personnels qualifiés, les équipes du service Petite Enfance s'appuient au quotidien sur les savoirs issus de leur formation initiale, de leur pratique en équipe pluridisciplinaire et des apports de la formation continue, pour mettre en œuvre le projet social du service et le projet éducatif de chaque structure. Elles assurent l'accueil et l'encadrement de stagiaires des filières qualifiantes du secteur d'activité.

- La **directrice** (infirmière-puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants) est garante du bon fonctionnement de la crèche et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle assure l'encadrement technique et hiérarchique de l'équipe. C'est une personne ressource pour l'ensemble du personnel de l'établissement. Elle fait en sorte que les conditions matérielles soient adaptées au cadre réglementaire en vigueur, suit le développement des enfants, reçoit les familles et répond au mieux à leurs besoins. Elle est un lien entre l'équipe et l'institution, elle effectue les tâches administratives nécessaires à la bonne gestion de l'établissement, évalue l'activité, contribue à la conduite des projets menés au niveau du service Petite Enfance, propose et accompagne les changements ;
- L'**éducatrice de jeunes enfants** contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif, évalue les activités, organise et participe à l'accueil quotidien, veille au suivi individuel, conçoit et anime sorties et temps festifs, ateliers, temps d'information, anime les partenariats locaux. Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice et, selon les équipements, remplit la fonction d'adjointe ;
- L'**auxiliaire de puériculture** met en place les activités d'éveil et participe à leur évaluation, réalise l'aide à la prise des repas, les soins d'hygiène, de confort et de bien-être, contribue au suivi de la santé des enfants et à l'administration de certains traitements médicaux, au suivi des situations individuelles et à l'accueil des familles ;
- L'**assistante éducative petite enfance** participe à la prise en charge des enfants en lien étroit avec l'auxiliaire de puériculture et l'éducatrice de jeunes enfants sur l'ensemble des temps d'éveil, de repas, de sommeil, réalise les soins d'hygiène courants, l'entretien quotidien de l'environnement de l'enfant ;
- L'**équipe technique**, assure l'entretien courant des locaux, du linge, ainsi que toutes les tâches relatives au service des repas. La bonne réalisation de ces missions dans le respect des normes d'hygiène conditionne la qualité de l'accueil des enfants. Par ailleurs, au-delà de leurs missions principales, les équipes techniques contribuent à la prise en charge des enfants en apportant une aide ponctuelle aux équipes éducatives, en fonction des besoins et des activités réalisées. Selon les EAJE, l'entretien des surfaces peut être confié à une entreprise extérieure dans le cadre d'un marché public ;
- Des **médecins** interviennent sur les équipements, lors de la visite d'admission puis en suivi régulier si nécessaire. Leur rôle est essentiellement préventif et ne se substitue pas à celui du médecin traitant. Ils assurent également le soutien technique des équipes et des directrices, si des questions d'ordre médical se posent, mais aussi plus généralement en apportant leur éclairage spécifique lors des réunions d'équipe et en contribuant à l'élaboration des procédures d'urgence ;
- Les **remplacements** sont effectués par des agents non permanents, qualifiés au regard des postes assurés ; ils peuvent, selon les nécessités de service, intervenir sur l'ensemble des EAJE ;

- Le lien fonctionnel et « pédagogique » entre les équipements est assuré par la responsable du service, **coordinatrice du service Petite Enfance** qui, outre ses missions d'encadrement hiérarchique, impulse et pilote instances et projets transversaux, en étroite collaboration avec la direction générale et les élus ; elle développe et anime le lien avec les partenaires et les institutions ;
- **L'équipe administrative**, située au siège de la CCPSMV, composée de **la responsable adjointe du service et d'un agent administratif**, est chargée de l'accueil des familles, de leur information et de leur orientation, enregistre et traite la demande d'admission, en lien étroit avec le Relais Assistantes Maternelles ; elle gère les moyens matériels, techniques et financiers mis à disposition des équipements, la facturation et le recouvrement des participations financières, assure l'interface avec le service des ressources humaines et le suivi des prestataires et intervenants extérieurs.

L'adaptation et le développement des compétences des professionnelles font l'objet d'une attention particulière. Le Service Petite Enfance veille à ce que les agents bénéficient de la **formation continue** nécessaire à l'accomplissement de leurs missions, au niveau individuel comme au niveau collectif.

Un plan de formation est formalisé pour une période de 2 années, selon les priorités retenues par la collectivité et les exigences du secteur d'activité ; il est abondé par les entretiens annuels professionnels et par les échanges réguliers avec les équipes. Le plan formation s'attache particulièrement à l'organisation de formations visant à la **sécurité et à la santé au travail**.

La participation aux **colloques, aux réunions de réseau**, est également encouragée, permettant aux professionnelles de maintenir une certaine réflexion sur leur pratique.

1 à 2 journées pédagogiques permettent de réunir les équipes sur des sujets de travail intéressant chaque EAJE ou l'ensemble du service.

Des psychologues assurent le soutien des équipes via **l'analyse des pratiques professionnelles** qui concourt à une certaine culture commune et à la valorisation de la capacité des équipes à penser leur présence auprès des enfants et des parents.

Les **directrices d'EAJE se réunissent mensuellement** pour échanger sur le fonctionnement des établissements et **participent aux instances transversales** et diverses réunions relatives aux projets du service : comité de pilotage « petite enfance », « CEJ » ...

Une instance de **coordination éducative**, animée par les Educatrices de Jeunes Enfants, vient renforcer la dynamique du service et le lien pédagogique entre les établissements. Elle constitue une ressource commune pour les projets éducatifs des EAJE et la promotion d'événements festifs en direction des familles et des enfants.

Intercommunalité et communes, une dynamique d'ensemble

La politique Petite Enfance de la CCPSMV s'inscrit dans un continuum de politiques publiques communales développées dans le vaste champ des services aux familles : services périscolaires, services pour la jeunesse, équipements de loisirs, équipements culturels, services sociaux...

A ce titre, les échanges politiques et techniques entre communes et intercommunalité sont indispensables à la cohérence d'ensemble.

L'articulation, les synergies et les complémentarités entre niveau intercommunal et communal, sont à structurer et à animer, soutenus par la contractualisation avec la CAF, notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (volet enfance intercommunal, volets jeunesse communaux) et des futures Conventions Territoriales Globales.